
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 avril 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0502

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 avril 2016, en y retirant les articles 12.001, 20.005, 20.007, 20.008, 20.029, 30.002 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0503

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0504

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie *Ennis Paint Canada*, une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company* (CM15 0157), pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164119001

CE16 0506

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Ascenseurs Innovatech inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, des monte-charges et des nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trente-six mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14981 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163438003

CE16 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., fournisseur exclusif, pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 23 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1165035001

CE16 0508

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 11, 30 ou 42 mois, les services de collecte et transport de matières organiques, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14957 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Arrondissements	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Derichebourg Canada Environnement inc.	Le Sud-Ouest	11	77 353 \$
9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires)	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11	109 519 \$
Transport Rolland Chaperon inc.	Pierrefonds-Roxboro	11	235 062 \$
Derichebourg Canada Environnement inc.	Verdun	30	486 125 \$
Derichebourg Canada Environnement inc.	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	42	298 659 \$
			1 206 718 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement concerné, pour une période de 31 mois, les services de collecte et transport de résidus verts, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard du contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14957 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Nombre de mois (taxe incluses)	Montant
Derichebourg Canada Environnement Inc.	Ahuntsic-Cartierville	31	685 611 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1162621002

CE16 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15046 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'autoriser le paiement d'un montant de 65 385,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164472006

CE16 0510

Vu la résolution CA16 10 078 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 14 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 3 137 366,44 \$, taxes incluses, représentant 93,89 % du coût total du contrat, pour la reconstruction de conduites d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires, de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue de Belleville, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury, et dans l'avenue de Rome, entre les rues Fleury et Sabrevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 166 032,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 960;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164383001

CE16 0511

Vu la résolution CA16 29 0063 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 7 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, de travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de pavage et de travaux connexes dans les rues Huntington, entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy, ainsi que dans les rues Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 022 780,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-09;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166765009

CE16 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 704 959,68 \$, taxes incluses, pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 679 959,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10187;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1164087001

CE16 0513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 503 027 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 276 027 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324003;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154102014

CE16 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 474 993,02 \$, taxes incluses, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 108,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10191 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1163775001

CE16 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 494 309,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 293 809,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324004;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1164102004

CE16 0516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 287 032,50 \$, taxes incluses, pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice situé au 2060, rue Dickson (0434), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Potosi Construction (9203-8959 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 184 070 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5830;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1161029001

CE16 0517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 409 594,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 994,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1164102003

CE16 0518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 40 250 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 275 000 \$ à 315 250 \$, pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167173001

CE16 0519

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 45 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de la compagnie RadHyPS (monsieur Daniel Jobin, ingénieur) afin qu'il procède à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008, à la production d'expertises pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal et à la préparation et assistance lors du procès, majorant ainsi le montant total des honoraires de 75 000 \$ à 120 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167173002

CE16 0520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15056 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1164139003

CE16 0521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau pour une somme maximale de 3 096 236,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1163334005

CE16 0522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15079 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Les Services Exp. inc.	1 980 444,38 \$	Contrat 1
Axor Experts+Conseils inc	1 185 392,25 \$	Contrat 2
Stantec Experts-Conseils ltée	815 000,29 \$	Contrat 3

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1167287001

CE16 0523

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution de 83 473,15 \$, taxes incluses, provenant de CDM de Montréal inc. pour le réaménagement du trottoir Est de la rue Duke, sur la propriété de CDM Montréal inc., y compris notamment la fourniture et la pose de pavés de béton ainsi que l'enlèvement et l'installation de divers équipements de mobilier urbain;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1161009006

CE16 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempté de taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1167271001

CE16 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc., à des fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, pour un loyer total de 101 034,73 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1165941002

CE16 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un loyer total de 5 092,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2016, représentant un montant de 4 294,32 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165840003

CE16 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente modificatrice # 2 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} mai 2016, des espaces de laboratoire et de bureaux, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 mètres carrés, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Baillets, moyennant un loyer total de 229 007,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, pour les frais de déménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1166025002

CE16 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de premier renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016, des espaces d'une superficie totale de 1 965 mètres carrés situés au 10950, boulevard Perras et utilisés pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du sous-bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164565001

CE16 0529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Ltée, pour une période de neuf mois débutant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1568,2 mètres carrés, constitué du lot 1 181 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Paul, moyennant un loyer total de 304 658,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165941003

CE16 0530

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception de deux contributions financières pouvant totaliser jusqu'à 100 000 \$ chacune provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de son Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, pour la réalisation de deux études, l'une portant sur l'application du concept de « *Workforce Housing* » dans le secteur de planification Assomption et l'autre sur la gestion et l'aménagement du stationnement dans le secteur de planification Anjou-Langelier;
- 2- d'approuver deux projets de convention entre cet organisme et la Ville, établissant les modalités et les conditions de versement de ces contributions;

- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service de la mise en valeur du territoire à affecter ce montant à la réalisation desdites études;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1153794002

CE16 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités pour l'année 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1162912001

CE16 0532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder quatre soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 327 575 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Mobilisons Montréal	Mobilisons local	83 000 \$
Pépinières & Collaborateurs	Post-Olympique	80 000 \$
Centre culturel Espace 7000 inc.	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Vivre l'Est!	82 050 \$

- 2 - d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.032 1161063001

CE16 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016, aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

Organisme	Projet	Soutien 2016
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	125 000 \$
Maison du Père	Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion	125 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte à l'exclusion et prévention de l'itinérance	125 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1166794001

CE16 0534

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'inscription de SÉRI Montréal à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le budget de financement 2016-2017 des activités SÉRI Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1163911002

CE16 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles du domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;

- 2- de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160783004

CE16 0536

Vu la résolution CA16 19 0079 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 14 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots 1 703 774 et 1 703 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166470012

CE16 0537

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les conditions d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) du Plan de l'Eau.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164107001

CE16 0538

Il est

RÉSOLU :

de nommer monsieur Georges Robitaille à titre de membre représentant l'employeur au comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, pour la période du 7 mars 2016 au 20 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1162365011

CE16 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer madame Jessica Mandziya-Sathoud, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de madame Chahinaze Fala;
- 2- de nommer madame Xiya Ma, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de monsieur Gopinath Jeyabalaratnam.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1167181003

CE16 0540

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 2^e partie de la programmation d'événements publics 2016 ;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160679006

CE16 0541

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 31 700 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2016, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1161213002

CE16 0542

Vu la résolution CA16 240153 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 15 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1160858001

CE16 0543

Vu la résolution 15-03-03 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal en date du 23 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, à titre de représentant désigné de la Ville de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1165175012

CE16 0544

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 115,19 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, du 6 au 10 avril, à Paris, afin de prendre part au 82^e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1163233002

CE16 0545

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166688003

CE16 0546

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1166873002

CE16 0547

Vu la résolution CA16 240138 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 15 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque »;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur;
- 3- de soumettre ces projets de règlements à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique, conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1162931001

CE16 0548

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 544 et 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à la présente résolution a été entièrement réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu que le financement par emprunt des soldes résiduels n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu que pour certains des règlements visés par la présente résolution, les dépenses encourues peuvent excéder l'emprunt effectué, en raison notamment, de l'apport d'une autre source de financement, inconnue au moment de l'adoption de ces règlements.

Il est résolu :

1. de modifier le titre et l'article 1 de chacun des règlements suivants par le remplacement du montant de l'emprunt initialement autorisé par le nouveau montant autorisé tel qu'indiqué à l'annexe A :

- i. Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-005);
 - ii. Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-017);
 - iii. Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le développement de projets municipaux admissibles au forum des équipements culturels (RCG 06-023);
 - iv. Règlement autorisant un emprunt de 2 250 000 \$ pour les travaux d'embellissement du domaine public de la rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et de la Commune (RCG 06-048);
 - v. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement des travaux de construction des infrastructures de surface d'un tronçon du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield (RCG 06-051);
 - vi. Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer le remplacement des véhicules et de leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 06-058);
 - vii. Règlement autorisant un emprunt de 6 800 000 \$ afin de financer l'avant-projet détaillé relatif au réaménagement de la partie de l'autoroute Bonaventure située entre les rues Brennan et Saint-Jacques (RCG 07-024);
 - viii. Règlement autorisant un emprunt de 675 000 \$ pour le versement d'une contribution en vue de procéder aux acquisitions de terrains situés dans l'écoterritoire de la rivière à l'Orme (RCG 08-001);
 - ix. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ afin de financer l'implantation d'un système de jalonnement dynamique vers les parcs de stationnement du Vieux-Montréal, du Quartier International et de la Cité du multimédia, en collaboration avec Stationnement de Montréal (RCG 08-013).
2. d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances à transférer les soldes excédentaires mentionnés à l'annexe A au Fonds réservé des soldes disponibles des règlements fermés.
 3. de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ANNEXE A
LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

ANNEXE A
LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

No du règlement	Emprunt initialement autorisé	Nouveau montant autorisé	Solde excédentaire à transférer au Fonds réservés des soldes disponibles des règlements fermés
RCG 06-005	40 000 000 \$	17 745 244 \$	
RCG 06-017	15 000 000 \$	13 997 446 \$	622 288 \$
RCG 06-023	16 000 000 \$	4 650 000 \$	1 418 381 \$
RCG 06-048	2 250 000 \$	2 228 972 \$	117 366 \$
RCG 06-051	1 500 000 \$	589 378 \$	302 085 \$
RCG 06-058	40 000 000 \$	24 440 676 \$	
RCG 07-024	6 800 000 \$	6 792 235 \$	
RCG 08-001	675 000 \$	0 \$	
RCG 08-013	1 500 000 \$	0 \$	

Adopté à l'unanimité.

40.005 1153894006

CE16 0549

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1163243001

CE16 0550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-164 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de sept millions cent quarante mille cinq cent quarante-cinq dollars (7 140 545 \$) pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

40.007 1160854001

CE16 0551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet « Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1162622001

CE16 0552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Iona-Monahan » la place publique située sur le lot 1 488 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'intersection de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1164521003

CE16 0553

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, relative à l'homologation d'une transaction et autoriser le Service des affaires juridiques à signer l'entente et le désistement de sa requête en homologation d'une transaction.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166407001

CE16 0554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166204001

CE16 0555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Mme Manon Curadeau et de M. Éric Poulin pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 11 avril au 30 septembre 2016;
- 2 - d'autoriser la réception d'une somme de 70 538,91 \$, plus les taxes applicables, provenant de la Société des Amis du Biodôme pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 57 950,87 \$, compensé par le revenu additionnel, pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1165034001

CE16 0556

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner l'accord de principe relatif à la restructuration du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) applicable aux cadres autres que les membres de l'état-major des pompiers;
- 2- d'autoriser la directrice Service des ressources humaines à signer l'entente de principe finale entre la Ville et l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM), pour et au nom de la Ville;

- 3- de mandater le Service des ressources humaines d'amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal et retenues dans le cadre du processus de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1160314001

CE16 0557

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel 2015 du Jardin botanique faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161114001

CE16 0558

Vu la résolution CA16 240128 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 15 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2015 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164870001

CE16 0559

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2015 du Conseil des Montréalaises intitulé « Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164233001

CE16 0560

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163624018

CE16 0561

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1167181002

CE16 0562

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1167181001

Levée de la séance 10 h 09

70.001

Les résolutions CE16 0502 à CE16 0562 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville